

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DEVE 24 Lancement d'un appel à projets ruchers dans les jardins et les cimetières- autorisation de signer les demandes d'autorisation d'urbanisme/ Budget participatif 2016 « + de nature en ville ».

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 janvier 2018 par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme, dans le cadre du lancement de l'appel à projets ruchers dans les jardins et les cimetières parisiens ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 25 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 23 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 23 janvier 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 31 janvier 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème},

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme autorisant les travaux d'aménagement à réaliser pour l'installation de ruchers sur les sites retenus dans les jardins et les cimetières parisiens, dont la liste est jointe à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget participatif de 2016 « + de nature en ville » AP 1705037 au chapitre 21, rubrique 823, natures 2158 et 2188, mission 281 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO